

« de concert, de recommander une si grande  
« entreprise à saint Ignace, en faisant pour son  
« heureux succès une neuvaine à ce digne fon-  
« dateur de la Compagnie de Jésus (1). »

(1) *Vie du*  
*P. Chaumonot, écrite par*  
*lui-même :*  
*mss. des hospita-*  
*lières de*  
*Villemarie.*

Tous ayant applaudi à cette proposition, le  
P. Chaumonot dressa un acte par lequel ils pro-  
mirent de faire chacun neuf communions, et de  
procurer que toutes les personnes qui seraient  
admises dans l'association de la Sainte-Famille  
récitassent, immédiatement après leur réception,  
neuf fois le *Gloria Patri*. — M. Souart, le P. Chau-  
monot, la supérieure de l'Hôtel-Dieu, qui était  
alors la sœur Macé(\*), la sœur Bourgeoys, M<sup>me</sup> d'Ail-  
leboust, M<sup>lle</sup> Mance, signèrent cet acte le 31  
juillet 1663 (2). Ainsi la divine Providence  
voulut que cette dévotion prît naissance à Ville-  
marie par le concours simultanément des trois com-  
munautés destinées à répandre l'esprit de la

XI.  
Etablissement  
de la confrérie  
de la  
Sainte-Famille  
à  
Villemarie.

(2) *Vie du*  
*P. Chaumonot, etc.*

---

(\*) Le P. Chaumonot, n'ayant composé sa propre Vie que  
longtemps après l'institution de la Sainte-Famille, a écrit par  
erreur que l'acte en fut signé par la sœur *Judith de Brésolles*,  
supérieure de l'Hôtel-Dieu. Depuis le 9 avril de cette an-  
née 1663, la sœur Macé avait en effet été élue supérieure, et  
confirmée dans cette charge par M. Souart, en vertu des pou-  
voirs donnés à cet effet par M. de Laval (1). Aussi, la sœur  
Bourgeoys, qui rapporte dans ses *Mémoires* l'origine de la  
Sainte-Famille, dit que l'acte fut signé par la sœur Macé (2),  
sans faire mention de la sœur de Brésolles.

(1) *Archives*  
*des hospitali-*  
*ères de Villema-*  
*rie, acte du 9*  
*avril 1663.*

(2) *Mémoires*  
*autographes de*  
*la sœur Bour-*  
*geoys.*